L'hon. M. Fulton: On me dit que le ministère ne dresse pas de statistique comme celle que demande le député. Nous sommes biens du failli comme il convient et en conformité des dispositions de la loi sur la faillite; mais nous ne conservons pas de statistique au sujet des causes de faillite, de ce qui se passe dans les tribunaux de faillite, et ainsi de suite. Si une telle statistique est établie, j'imagine qu'on pourrait l'obtenir au Bureau fédéral de la statistique.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Nous terminons ainsi les crédits du ministère de la Justice.

LE MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Services généraux-

139. Administration centrale, \$319,700.

M. le président: Nous allons maintenant aborder les crédits du ministère des Pêcheries, en commençant par le numéro 139 qui figure à la page 29 et dont les détails sont à la page 215.

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur le président, au cours des années, la coutume s'est établie que le ministre des Pêcheries passe rapidement en revue l'état de l'industrie de la pêche, lors de l'examen du premier poste de ses crédits. Je crois que c'est là une coutume utile, et je me propose de m'y conformer, de façon brève. Je me rends compte, évidemment, que dans un sens la coutume est dangereuse car si tous les membres du comité saisissent l'occasion de prendre la parole, comme je le fais présentement, le résultat sera contraire au but que je me propose en faisant ces brèves observations, car mon but en les faisant est d'aider le comité à examiner attentivement les crédits de mon ministère.

Depuis que je suis ministre, j'ai essayé de me familiariser autant que possible avec cette importante industrie canadienne. Afin de bien connaître les établissements du ministère et l'industrie elle-même, d'un bout à l'autre du Canada, j'ai, fait, il y a quelques mois, une tournée sur les deux côtes. J'espère pouvoir plus tard visiter l'industrie des eaux intérieures, qui est fort importante, ainsi que celle de la province de Québec. J'espère aussi pouvoir visiter la région de Gaspé et les îles de la Madeleine, parce que la pêche est de première importance dans ces îles situées tout près de chez moi. J'aurais donc grand plaisir à y faire un tour quand l'occasion s'en présentera.

L'industrie de la pêche n'est évidemment, pas l'une des plus considérables du Canada ni même la plus importante, à certains égards, c'est-à-dire si on veut la mesurer par la valeur de son produit. Mais c'est quand même une

industrie de première importance. Son histoire est belle et elle a un bel avenir. La pêche a été la première industrie de notre chargés de voir à ce qu'on dispose des pays, après que les explorateurs d'Europe eurent découvert que deux continents leur barraient la route lorsqu'ils ont cherché à atteindre l'Extrême-Orient en naviguant vers l'ouest. Peu après qu'ils eurent constaté que la pêche était abondante, celle-ci devint la première industrie à laquelle des Européens se soient livrés dans notre pays, suivie de près, bien entendu, par le trafic des fourrures. C'est une industrie comme l'agriculture, c'està-dire qu'elle a plus le caractère d'une industrie de l'homme, qu'elle pose plus de problèmes que beaucoup de nos industries hautement mécanisées. Lorsque nous parlons des problèmes de la pêche, nous parlons de la subsistance d'un grand nombre d'hommes et de femmes qui travaillent en contact étroit avec la nature et dont l'existence est assujétie à des incertitudes très diverses. Ces incertitudes existent sur toute la ligne, depuis la capture du poisson jusqu'à la vente du produit définitif.

Le discours du trône signale que le gouvernement se propose de trouver d'autres débouchés pour les produits de nos pêcheries. Il incombe à mon collègue le ministre du Commerce de trouver des débouchés à l'étranger; mais, au ministère des Pêcheries, nous nous proposons de faire tout en notre pouvoir pour que les produits de la pêche de la meilleure qualité possible soient mis à la disposition non seulement des consommateurs canadiens, mais des consommateurs qui s'approvisionnent sur les divers marchés du monde.

Le discours du trône ajoutait:

.favoriser l'établissement de règlements internationaux propres à sauvegarder cette vivante richesse de la mer.

Nos grandes ressources piscicoles, comme le saumon, le flétan, la morue, l'aiglefin et autres poissons de fond, ainsi que les poissons des Grands lacs sont dans une large mesure, richesses internationales. D'autres nations autres que le Canada ont accès à ces pêches. Nos pêcheurs peuvent prendre, près de notre littoral, les mêmes poissons que peuvent prendre les pêcheurs étrangers plus loin des côtes. Dans ce cas, les mesures efficaces de conservation ne peuvent être entreprises que par des accords entre les pays dont les pêcheries présentent un intérêt commun.

Jusqu'ici, nous avons pu parer au problème soulevé par ce caractère international de nos pêcheries grâce à une série de traités qui ont été conclus avec les pays s'intéressant à leur exploitation, par exemple la convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, qui a été conclue entre le Canada et environ 11 autres pays, je pense; la convention relative aux pêcheries du Pacifique nord, qui a été